



## Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

### *Justice spatiale et cohésion territoriale. Usages et diffusion de concepts dans les discours européens relatifs à l'aménagement du territoire.*

**Gaubert Nicolas**, Doctorant en aménagement à l'Institut d'Urbanisme de Paris (Université Paris XII)  
- UMS RIATE Université Paris 7 – UFR GHSS Case 7001 75205 PARIS CEDEX 13

Cet article vise à montrer la façon s'est diffusée la notion de cohésion territoriale de l'Union européenne en mettant en relief sa dimension polysémique. Cette notion implique de facto l'implication de réflexions communautaires et intergouvernementales sur le sens et les valeurs données à ce terme. Pour cela, l'analyse se propose d'aborder ce terme sous l'angle de la justice spatiale : comment aborder la notion de cohésion territoriale à la lumière de la justice spatiale ? Est-ce une politique de rééquilibrage des inégalités ou une concentration sur certains pôles (en cohérence par exemple avec l'agenda de Lisbonne adopté lors du Conseil européen de 2000) ? L'utilisation des théories de la justice est susceptible d'éclairer les conceptions du développement des territoires à partir des représentations spatiales des acteurs en jeu au niveau national et communautaire. Elle révèle également les enjeux autour de la définition d'une politique de développement des territoires partagée entre une recherche de la compétitivité et la prise en compte des territoires les moins développés.

Au-delà du sens donné à l'appréhension du développement des territoires à l'échelle européenne, la communication montre la translation de concepts sociaux – les termes « cohésion » et « justice » étant des exemples illustratifs – dans le domaine spatial. De là se pose la question des interactions entre le social et le spatial et de ses limites. Cette démarche souligne également le rôle des acteurs politiques dans la diffusion de ces concepts. Elle met en relief l'importance de la diffusion de termes aptes à fédérer des acteurs à différentes échelles autour d'objectifs communs. La portée mobilisatrice de ces concepts permettrait de transcender la diversité des systèmes politiques et administratifs d'aménagement du territoire au sein de l'Union européenne et mettre à jour une progressive institutionnalisation du territoire en Europe.